

LE RGPD ET LA PROCÉDURE TRACFIN



LA FORMATION

Cette formation loi Alur qui se veut d'un haut niveau de précision permettra aux professionnels de l'immobilier de matérialiser l'ensemble de leurs obligations relatives aux réglementations RGPD et TRACFIN. Constituant de véritables contraintes administratives, si ces deux réglementations s'avèrent extrêmement éloignées du quotidien d'un professionnel de l'immobilier, elles n'en restent pas moins obligatoires. Mis inévitablement sur le devant de la scène en raison des contrôles fréquents et des sanctions, bien souvent significatifs et retentissants dont font l'objet les plus grosses agences immobilières ou les réseaux immobiliers, le RGPD et le TRACFIN sont désormais des incontournables de l'obligation de formation loi Alur.

Auparavant relevant de la loi informatique et libertés, les professionnels de l'immobilier doivent désormais respecter la réglementation RGPD. Elle constitue l'une des grandes réformes en matière de protection des données personnelles et vient surtout élargir le spectre des obligations des professionnels. Issu du droit européen, le RGPD s'adresse à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et / ou du traitement de données, et ce quel que soit son secteur d'activité et sa taille. Le traitement des données devant nécessairement avoir un objectif, les agents immobiliers devront effectuer et documenter en cas de contrôle, un recensement des fichiers, un tri des données dans le respect du droit des personnes mais surtout assurer la sécurité des données conservées.

Au sortir de cette formation loi Alur, le professionnel de l'immobilier sera en mesure de remplir une fiche TRACFIN à l'attention de ses clients vendeurs et acquéreurs, mais il aura surtout la capacité d'identifier un soupçon en matière de blanchiment d'argent dans le cadre d'un projet immobilier.

Cette formation répond aux obligations de la loi Alur et permet le renouvellement de la carte d'agent immobilier.



LES OBJECTIFS

- Identifier et mettre en application les nouvelles règles du RGPD
- Comprendre les enjeux du RGPD
- Mettre en application les mesures TRACFIN
- Prévenir le contrôle de la DGCCRF

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com



DÉTAILS

1) Le respect de la réglementation RGPD en agence immobilière

- Objectif et périmètre du RGPD
- Les types de données concernés en immobilier
- Les enjeux et les impacts pour l'agence immobilière
- Les nouvelles obligations introduites par le règlement européen
- Les risques juridiques et les sanctions qui pèsent sur l'agence immobilière
- Les nouvelles obligations pour le responsable des traitements
- La gouvernance des données, rôles et responsabilités
- Les actions à prévoir pour se mettre en conformité
- Les contrôles de la CNIL relatifs au respect du dispositif RGPD

2) La mise en place des mesures TRACFIN encadrant les activités des professionnels de l'immobilier et le contrôle DGCCRF

- Les mesures relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- La mise en œuvre de l'obligation de vigilance TRACFIN
- La mise en œuvre de la déclaration de soupçon TRACFIN
- Retour sur les sanctions rendues par la Commission Nationale des Sanctions dans le cadre des obligations TRACFIN
- Le respect des règles de publicité et des modalités d'affichage matériel et numérique des annonces immobilières
- Les contrôles DGCCRF relatifs aux obligations spéciales de transparence des professionnels vis-à-vis de leur clientèle

LA DURÉE

Il s'agit d'une formation d'une journée répartie en 7h00.

PRÉ-REQUIS

- Maitriser la langue française à l'oral et à l'écrit
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation

Le nombre de participants est limité à 4 minimum et 12 maximum par session.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches



PUBLIC CONCERNÉ

- Agent immobilier
- Agent commercial indépendant
- Dirigeant d'agence ou de réseau

Les formations sont accessibles à tous les professionnels de l'immobilier. Il est conseillé d'avoir des bases et un minimum d'expérience pour suivre cette formation.

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, Power-Point
- Le formateur s'appuiera sur des cas pratiques, exercices et exemples concrets

Méthode :

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques.

Évaluation :

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE
À NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À
gregory.guerot@cemstbarth.com**